

Bulletin n°27 Septembre 2020

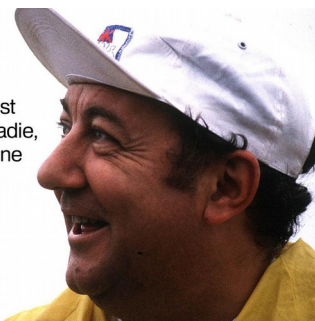
LE PENSEUR 21

Bonne Rentrée à Toutes et Tous !



La phrase du mois

"Le travail c'est bien une maladie, puisqu'il y a une médecine du travail."



ACTUALITES : LE TELETRAVAIL

Dans un message du 31 août 2020, Jérôme Fournel, notre Directeur, nous confirme que, dès le 1er septembre, à la DGFIP comme ailleurs, le port du masque devient obligatoire dans tous les espaces partagés clos, impactant de fait notre environnement professionnel. Ces mesures se cumulent avec le maintien des gestes barrières qui demeure impératif. Dans ce contexte sanitaire délicat, le présentiel demeure le mode de fonctionnement principal de la Direction, pour accomplir nos missions. Cependant, Jérôme Fournel est conscient que le télétravail offre des marges d'organisation susceptibles d'améliorer nos conditions de travail. **Les responsables de service ont été invités à prendre en compte les situations individuelles nouvelles (partage des bureaux, utilisation des transports en communs...) pour lesquelles un télétravail jusqu'à 3 jours par semaine pourra être accordé, dans le respect des nécessités de service.**

Mise en œuvre d'un nouveau mode de cessation définitive des fonctions à la DGFIP : La rupture conventionnelle

Définition : accord entre l'agent et l'administration d'une cessation définitive des fonctions de l'agent ; ne se substitue pas à la démission, au licenciement... permet à l'agent une réorientation professionnelle assortie de conditions d'indemnisation favorables ou à l'administration de faire face à l'évolution de ses besoins.

Procédure : la partie qui demande la rupture adresse un courrier en recommandé à l'autre partie. (pour l'agent, envoyer le courrier au service RH, en ayant informé son chef de service au préalable).

A lieu ensuite un entretien, conduit par l'autorité hiérarchique, l'agent pouvant se faire assister par un représentant du personnel.

L'entretien comporte 4 points : les motifs de la demande, les règles de la rupture, la fixation d'une date de cessation, le montant envisagé de l'indemnité, et les conséquences de la rupture, notamment le bénéfice de l'assurance chômage.

En cas d'acceptation de la rupture, une convention est établie pour signature.

Calcul de l'indemnité : spécifié par le décret n°2019-1596 du 31/15/2019.

Vous pouvez retrouver plus de détails de la rupture conventionnelle dans la note réf. 2020/03/853 du 09/06/2020

Un petit moment d'humour qui fait du bien : Journal de confinement suite et fin (Mars 2020 de René)

JOUR 18 : Dimanche 5 avril. Pour la première fois de ma vie, j'ai prié Dieu...

JOUR 19 : J'ai bouffé la page du livre de conjugaison. Problème réglé...

JOUR 20 : Passé la journée à chercher le chien, on l'a perdu !

JOUR 21 : Merde, c'est vrai, on n'a pas de chien ! J'attaque ma cinquième bière de la journée. Léa ressemble à un lapin qui aurait attrapé la Myxomatose.

JOUR 30 : 36 mars. Je suis sûr d'avoir vu passer la maîtresse de Mathis dans la pâture derrière chez nous : elle promenait son Bescherelle en laisse. Je vais reprendre un Ricard ...

JOUR 31 : J'ai les dents qui grattent, je transpire des yeux. Je me rends compte que mon slip est à l'envers. Comme je le porte au-dessus mon pyjama, j'ai l'air encore plus con.

JOUR 32 : An 3020 après ma belle-mère. Plus de farine dans les magasins, Mathilde est prostrée sur une chaise dans la cuisine, elle fait la conversation au four. Mathis essaye de diviser le passé simple. Léa bave devant la télévision. Les stocks de Ricard sont épuisés. Au secours...

JOUR 40 : 37 avril 2028. Oh putain on a remonté le temps ! Il se passe des trucs bizarres... Il y a une dame dans ma cuisine qui pleure en regardant le four, je ne sais pas du tout qui c'est. Et cette petite assise dans le coin qui regarde en ricanant, elle me file les jetons. De toute façon je ne sais plus comment je m'appelle. Je ne sais même plus pourquoi j'écris. C'est la fin...

JOUR 50 : il s'est passé quelque chose. Il y a des gens partout, on entend « c'est fini ! », « C'est fini ! », « Plus de confinement ! ». Je ne sais pas ce qu'il se passe. Je sors pour voir. Je m'y reprends à trois fois avant de pouvoir enfin passer la baie vitrée. Je respire à pleins poumons. Je tombe dans les pommes. Direction les Urgences.

JOUR 60 : Vendredi 15 mai. Reprise du travail depuis une semaine. Mathilde, Mathis et Léa vont bien. La vie a repris son cours normal, si ce n'est que j'ai du cholestérol, du diabète, des troubles de la personnalité (mon double ne parle qu'au passé simple et cherche à diviser tout ce qu'il peut, c'est un peu pénible...) Mais bon nous en sommes sortis vivants ! Rendez-vous demain chez la psy, 15h30...

Petite Anecdote Sympa de la CGT

Lettre adressée par Soeur M. à la C.G.T.

Madame, Monsieur,

Religieuse cloîtrée au monastère de la Visitation de Nantes, je suis sortie, cependant, le 19 juin, pour un examen médical. Vous organisiez une manifestation. Je tiens à vous féliciter pour l'esprit bon enfant qui y régnait. D'autant qu'un jeune membre de votre syndicat m'y a fait participer ! En effet, à mon insu, il a collé par derrière, sur mon voile, l'autocollant CGT après m'avoir fait signe par une légère tape dans le dos pour m'indiquer le chemin. C'est donc en faisant de la publicité pour votre manifestation que j'ai effectué mon trajet. La plaisanterie ne me fut révélée qu'à mon retour au monastère. En communauté, le soir, nous avons ri de bon cœur pour cette anecdote inédite dans les annales de la Visitation de Nantes. Je me suis permis de retraduire les initiales de votre syndicat (CGT = Christ, Gloire à Toi). Que voulez-vous, on ne se refait pas. Merci encore pour la joie partagée. Je prie pour vous. Au revoir, peut-être, à l'occasion d'une autre manifestation...

Réponse du secrétaire général de la C.G.T.

Ma Soeur, Soeur M.

Je suis persuadé que notre jeune camarade, celui qui vous a indiqué le chemin, avait lu dans vos yeux l'humanité pure et joyeuse que nous avons retrouvée dans chacune des lignes de votre lettre. Sans nul doute il s'est agi d'un geste inspiré, avec la conviction que cette pointe d'humour « bon enfant » serait vécue comme l'expression d'une complicité éphémère et pourtant profonde. Je vous pardonne volontiers votre interprétation originale du sigle de notre confédération, car nous ne pouvons avoir que de la considération pour un charpentier qui a révolutionné le monde.

Avec tous mes sentiments fraternels et chaleureux. Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT.

La P'tite Recette de la Cégette : Kinder Country maison Recette facile et rapide

Ingrédients : 400 g chocolat pâtissier noir ou lait selon vos préférences, 190 g chocolat blanc, 50 g lait concentré sucré, 120 g blé soufflé (céréales type Smacks)

Préparation : Faites fondre le chocolat noir ou lait au bain-marie ou au micro-onde. Badigeonnez avec un pinceau 12 empreintes mini tablettes Demarle avec le chocolat, en insistant bien sur les bords (si vous n'avez pas ce moule, vous pouvez faire cette recette dans un moule carré ou dans un moule à cake. Tapissez le fond de papier sulfurisé). Placez le moule au frais 5 min. Pendant ce temps, faites chauffer 1 min au micro-onde puissance max le lait concentré sucré. Versez-le directement sur le chocolat blanc coupé en morceaux et mélangez jusqu'à ce que le mélange soit lisse. Ajoutez les blés soufflés et mélangez avec une spatule. Remplissez les empreintes et lissez bien le dessus. Placez au frais 5 min. Refermez les Kinder avec une couche de chocolat fondu. Placez au frais et déguster à la demande.



BULLETIN DE CONTACT OU D'ADHESION

J'adhère à la CGT (1)

Je souhaite recevoir les informations de la CGT (1)

Nom : Prénom :

Résidence : Service :

Tel : Adresse électronique :

Date : Signature :

(1) rayer la mention inutile A remettre à un(e) correspondant(e) de la CGT sur votre site